

NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE D'ANIMAUX

La municipalité d'Hérouxville mandate la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA Mauricie) comme étant l'autorité compétente pour l'application du règlement concernant la garde d'animaux. Une lettre vous a été envoyée ou vous sera acheminée prochainement, afin de vous informer que ce règlement est en vigueur.

L'enregistrement pour tous les chiens et les chats est maintenant obligatoire et le port du médaillon pourra servir en cas de perte des animaux. Le coût d'une médaille pour un chien et un chat stérilisé est de 25 \$ (avec preuve de stérilisation) et pour un chien et un chat non stérilisé, le coût est de 35 \$. Les frais de retard sont au coût de 10 \$ par licence.

**Vous devez dès maintenant enregistrer votre animal.
Communiquez avec la SPA Mauricie
au 819 376-0806, poste 261 ou client@spamauricie.com.**

Le médaillon ainsi que la facture vous seront acheminés par la poste. **Le règlement concernant la garde d'animaux sur le territoire d'Hérouxville prévoit que vous avez 15 jours pour enregistrer votre animal.** C'est important de respecter ce délai.

- **Samedi 5 septembre 10 h à 12 h**, la SPA Mauricie sera présente à un kiosque, à côté de l'Hôtel-de-ville, afin de répondre à vos questions et procéder à l'enregistrement de votre animal sur place.

La SPA Mauricie est un organisme à but non lucratif qui dessert près d'une vingtaine de municipalités dans la région.

Plusieurs services sont offerts par la SPA Mauricie :

- Maintenir à jour le recensement des chiens et des chats, leur fournir une médaille d'identification et assister les propriétaires lors de la perte de l'animal;
- Recevoir gratuitement tout animal de compagnie errant, apporté dans nos refuges par un citoyen ou la SPA Mauricie se déplace sans frais pour aller le cueillir;
- Recevoir tout animal de compagnie mort ou vivant, amené par un gardien qui veut s'en départir;
- Mettre à l'adoption tout animal de compagnie pris en charge au refuge et non réclamé, à la suite d'un examen vétérinaire, de la vaccination, de la stérilisation, d'un traitement de prévention parasitaire et de l'implantation d'une micropuce;

- Opérer un service d'urgence disponible 24 heures par jour et sept jours par semaine;
- Recevoir et évaluer tout animal de compagnie qui a mordu;
- Gestion des plaintes concernant des animaux de compagnie.

Un nouveau règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens est maintenant en vigueur, et ce partout au Québec.

Pour tous les chiens du Québec :

- Dans un endroit public, un chien doit être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Dans un endroit public, un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m;
- Un chien de 20 kg et plus, le port d'un harnais ou d'un licou en tout temps sur les lieux publics est obligatoire.

Des mesures sont également applicables pour les chiens déclarés potentiellement dangereux. Pour en savoir davantage, consultez notre site Internet : spamauricie.com.

La SPA Mauricie a pour mission de **protéger** les animaux de compagnie, de **soigner** ceux qui transitent par ses refuges et les faire **adopter** par une nouvelle famille, pour la vie! Son équipe compétente et expérimentée assure le bien-être de près de 7 000 animaux de compagnie annuellement.

- **Pour toutes questions ou urgence, n'hésitez pas à communiquer avec la SPA Mauricie au 819 376-0806.**

PROTÉGER ♥ SOIGNER ♥ ADOPTER